

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 26 mai 2020

Sous la présidence de ,
Conseiller municipal le plus âgé

10- ELECTION DU MAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,
- Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Avec ... voix pour, il est proposé de désigner pour assurer ces fonctions,

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. M/Mme se porte candidat.

Il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :
- Bulletins blancs ou nuls :
- Suffrages exprimés :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,